

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2024 / 097

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie,

Vu la demande présentée le 29 juillet 2024 par l'entreprise SPIE City Networks de Bourgoin-Jallieu (38300), en vue d'une ouverture de fouille sur réseau existant ENEDIS, montée du Vilnin à OYTIER SAINT OBLAS, du mardi 27 août 2024, au vendredi 22 novembre 2024.

Considérant que l'entreprise SPIE City Networks de Bourgoin-Jallieu (38300) doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux sur la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise SPIE City Networks de Bourgoin-Jallieu (38300) est autorisée à effectuer des travaux sur le domaine public, pour l'ouverture de fouille sur réseau existant ENEDIS, montée du Vilnin à Oytier Saint Oblas, du mardi 27 août 2024 au vendredi 22 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera mise en alternée par des feux tricolores et la vitesse sera réduite à 30 kms/h.

ARTICLE 3 : L'entreprise SPIE City Networks de Bourgoin-Jallieu (38300) responsable de la sécurité du chantier et de la mise en place d'une signalisation appropriée pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Entreprise SPIE City Networks de Bourgoin-Jallieu (38300)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux (38)
- Mme la cheffe de corps des Sapeurs-Pompiers de Septème (38780)
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 7 août 2024

Le Maire :
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le : 12/08/2024
Sous sa responsabilité

